

**Communauté de Communes
BAYEUX INTERCOM**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Date de convocation : 7 mai 2025

Aujourd'hui 15 mai 2025

Le Conseil Communautaire de BAYEUX INTERCOM s'est réuni en séance publique à la Salle des Fêtes, 8 Rue Jean Mermoz à Saint-Martin-des-Entrées, à dix-neuf heures quinze, après les convocations voulues par la loi, sous la présidence de M. Patrick GOMONT, Président.

Etaient présents : M. Patrick GOMONT, Président – M. Arnaud TANQUEREL – M. Loïc JAMIN – M. Jean-Marc DELORME – M. Didier BAREY (**Bayeux**) – Mme Marie-Claude SIMONET (**Guéron**) – M. Benoît FERRUT (**Saint-Vigor-le-Grand**) – Mme Mélanie LEPOULTIER (**Sommervieu**) – M. Benoît DEMOULINS (**Vaux-sur-Aure**) – M. Rémi FRANÇOISE (**Vienne-en-Bessin**).

M. Christian VIEL (**Barbeville**) – Mme Lydie POULET – Mme Carine BION-HETET – M. David LEMARESQUIER – Mme Françoise JEAN-PIERRE – M. Patrick CREVEL – Mme Isa BOUDARD – Mme Béatrice CHATEL – Mme Marie-Emmanuelle JOLIBOIS – M. Philippe LAULHÉ – M. Aurélien MARIE – Mme Monique PERIAUX – M. Eric PIOGER – Mme Agnès VALETTE – M. Richard BROUZES (**Bayeux**) – M. Jackie FAUVEL (**Campigny**) – M. Fernand PORET (**Commes**) – Mme Sylvie GRANDMOUGIN (**Condé-sur-Seulles**) – M. Jean OBLIN (**Cottun**) – Mme Catherine DOS SANTOS (**Cussy**) – M. Bruno RUSSEIL (**Esquay-sur-Seulles**) – M. Jérôme BERGER (**Juaye-Mondaye**) – M. Yves LE GUILLOIS (**Le Manoir**) – M. André BLET (**Magny-en-Bessin**) – M. Gilles ISABELLE (**Monceaux-en-Bessin**) – M. Sébastien BERARD (**Nonant**) – Mme Huguette AUTIN (**Port-en-Bessin-Huppain**) – M. Roger GUCCIARDI (**Ryes**) – Monsieur Bernard KERMOAL (**Saint-Côme-de-Fresné**) – M. Samuel DUMAS (**Saint-Loup-Hors**) – M. Henry LEMAÎTRE (**Saint-Martin-des-Entrées**) – M. Daniel COTIGNY – Mme Isabelle BACON (**Saint-Vigor-le-Grand**) – M. Thierry DUBOSQ (**Subles**) – M. Gilles MOULIN (**Sully**) – M. Daniel CATTELAÏN (**Tracy-sur-Mer**) – M. Guillaume GAUTIER-LAIR (**Vaucelles**) – Mme Sylvie BOUST (**Vaux-sur-Seulles**).

Pouvoirs : M. Christophe POITEVIN (**Agy**) donne pouvoir à M. Jackie FAUVEL (**Campigny**) – Mme Christine CABON (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Arnaud TANQUEREL (**Bayeux**) – Mme Christelle BASLEY (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Philippe LAULHÉ (**Bayeux**) – M. Jean LEPAULMIER (**Bayeux**) donne pouvoir à Mme Monique PERIAUX (**Bayeux**) – Mme Sylvie CAYREL (**Bayeux**) donne pouvoir à Mme Agnès VALETTE (**Bayeux**) – M. Bertrand COLLET-MORIN (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Patrick GOMONT (**Bayeux**) – M. Dario PIZZUTO (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Richard BROUZES (**Bayeux**) – M. Christophe VAN ROYE (**Port-en-Bessin-Huppain**) donne pouvoir à Mme Huguette AUTIN (**Port-en-Bessin-Huppain**) – Mme Nadège LEROSIER (**Sommervieu**) donne pouvoir à Mme Mélanie LEPOULTIER (**Sommervieu**).

Absents excusés remplacés : M. Gérard ICHMOUKAMETOFF remplacé par M. Christophe COQUEL (**Chouain**) – M. Roland TIRARD remplacé par M. Frédéric SOMMIER (**Longues-sur-Mer**).

Absents excusés : M. Daniel AVOINE (**Arganchy**) – M. Marcel BASTIDE (**Arromanches-les-Bains**) – M. Philippe CHAPRON (**Bayeux**).

Absents : Mme Agnès FURON (**Bayeux**) – M. Claude LEMIÈRE (**Ellon**) – M. Patrice FOLLIOT (**Manvieux**) – M. Philippe ISABELLE (**Port-en-Bessin-Huppain**) – M. Gilbert MICHEL (**Ranchy**) – Mme Claudine GIRARD (**Saint-Vigor-le-Grand**).

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc DELORME

Secrétaire auxiliaire : M. Erwan GOUEDARD

N° 17

OBJET : Aménagement du Territoire et Politique de l'Habitat – Définition des modalités de la concertation dans le cadre de l'évaluation environnementale de la modification n°7 du PLUI de Bayeux Intercom.

La Communauté de communes a approuvé son PLUI le 30 janvier 2020, puis a procédé à six modifications de celui-ci. La mise en œuvre de divers projets d'aménagements s'inscrivant dans le projet de territoire porté par le PLUI implique d'ajuster certaines dispositions.

C'est pourquoi le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) de Bayeux Intercom doit être modifié.

Ainsi, la modification du PLUi permettra :

- D'encadrer l'aménagement futur de sites stratégiques de l'agglomération de Bayeux (Site LCL / Plateau de l'Aure),
- D'ajuster le règlement graphique, le règlement écrit et les OAP sur les secteurs précités,
- De créer ou d'étendre des emplacements réservés pour faciliter les mobilités douces sur le territoire,
- D'étoiler des bâtiments en zone agricole ou naturelle pour permettre leur changement de destination,
- Etc...

Suite à la soumission du dossier de modification à l'Autorité Environnementale, dans le cadre de la procédure d'évaluation au cas par cas, cette autorité a demandé à la collectivité de procéder à l'évaluation environnementale du dossier de modification 7 du PLUi de Bayeux Intercom.

Dans ce cadre, une concertation avec la population est obligatoire en phase d'études (art. L.103-2 alinéa b du Code de l'Urbanisme).

Les modalités de cette concertation doivent être définies par le conseil communautaire.

Aussi, il est proposé les modalités de concertation suivantes :

- Mise à disposition du public du dossier de modification exposant les différents projets portés par la procédure ;
- Mise à disposition d'un registre pour inscrire les remarques.

Le dossier de concertation sera consultable :

- Sur le site Internet de Bayeux Intercom à l'adresse suivante : <https://bayeux-intercom.fr/infos/procedure-en-cours/>
- sur support papier au siège de Bayeux Intercom - 4 place Gauquelin Despallières - 14400 BAYEUX, ainsi que dans les mairies des communes listées ci-dessous, aux jours et heures ouvrables habituels.

Commune	Adresse
Bayeux	19 Rue Laitière, 14400 Bayeux
Saint-Vigor-le-Grand	9 Rue de la Mairie, 14400 Saint-Vigor-le-Grand

Le public pourra faire ses observations sur les registres papier mis à disposition au siège de Bayeux Intercom, dans les mairies des communes listées ci-dessus aux jours et heures ouvrables habituels, ainsi que par voie électronique à l'adresse dédiée suivante : amenagement-habitat@bayeux-intercom.fr.

A l'issue de cette concertation, le Conseil Communautaire devra en tirer le bilan.

La Commission « Aménagement du Territoire et Politique de l'Habitat » a été informée de ce dossier par voie électronique et a émis un avis favorable.

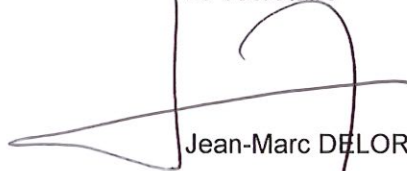
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les modalités de concertation du dossier de modification n°7 du PLUi ;
- **De mettre en œuvre** les modalités de concertation telles que figurant dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibéré et adopté en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire


Jean-Marc DELORME

Par délégation,
La Première Vice-Présidente,




Marie-Claude SIMONET